



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Du jeudi 9 septembre 2021 – 19h30**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence d'Antoine Huynh, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Représentés : 4

Absent : 1

Présents : Antoine Huynh, Clarence Appell, Peggy Viola, Carlos Machado Coelho, Cyril Durand, Brigitte Simon, Joseph Bracco, Sandra Fiorèse, Fabrice Mermin.

Absents représentés : Benjamin Bou Aziz (pouvoir à Carlos Coelho), Frédéric Thomas (pouvoir à Antoine Huynh), Nathalie Jacquier (pouvoir à Fabrice Mermin), Patrick Bastien (pouvoir à Clarence Appell)

Absents ou excusés : Jean-Christophe Eichenlaub

Ordre du Jour :

- Convention de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant du Centre de gestion de la Savoie
- Convention de servitude Enedis
- Tarifs des secours sur piste et transport en ambulance saison 2021/2022
- Décision modificative n°2
- Questions et informations diverses

Aucune remarque concernant le dernier compte-rendu du conseil municipal du 08 juillet 2021 n'étant formulée, il est adopté.

Peggy Viola est désignée secrétaire de séance.

CONVENTION DE RECOURS A LA MISSION DE SECRETARIAT DE MAIRIE ITINERANT DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de gestion de la Savoie dispose d'un service intérim qui organise la mise à disposition d'agents contractuels auprès des collectivités et établissements publics qui en font la demande, sur le fondement des articles 3-I, 3-1 et 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Ces mises à disposition permettent aux collectivités de faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, d'assurer le remplacement de leurs agents indisponibles sur emplois permanents, ou de pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Par délibération du 24 mars 2021, en complément des actions menées par le service intérim, le conseil d'administration du Centre de gestion a créé une mission de secrétariat de mairie itinérant. Prioritairement destiné aux communes de moins de 2000 habitants, ce service a pour objectif de répondre avec un

personnel qualifié et expérimenté, aux besoins urgents de remplacement ou de renfort de leur secrétaire de mairie.

Dans le cadre de cette mission, la collectivité bénéficiaire se verra appliquer les tarifs fixés par délibération du conseil d'administration du Centre de gestion en date du 24 mars 2021, à savoir :

Intervention	Tarif
Journée	295 euros
Demi-journée	160 euros

Ces tarifs incluent les frais de déplacement de l'agent pour se rendre sur le lieu de mission et tous les frais de gestion, s'agissant d'une mission facultative du Cdg73 qui ne peut être financée par la cotisation obligatoire.

Pour bénéficier de la mission de secrétariat de mairie itinérant, la commune doit conclure au préalable une convention avec le Centre de gestion. Cette convention, qui encadre les conditions de mise à disposition de l'agent itinérant, ne génère aucune charge et n'oblige pas l'employeur territorial qui la signe à avoir recours au service de secrétariat de mairie itinérant.

Elle permet à la commune signataire de solliciter la mise à disposition du secrétaire de mairie itinérant du Centre de gestion, après avoir établi un formulaire de demande d'intervention dûment signé de l'autorité territoriale et du Cdg73, sans avoir à conclure à chaque demande une convention de mise à disposition. Ainsi, en cas de besoin, l'intervention du secrétaire de mairie itinérant peut s'effectuer dans des délais très brefs et en toute sécurité juridique pour la collectivité bénéficiaire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer avec le Centre de gestion la convention de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention de recours à la mission de secrétariat itinérant,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Centre de gestion de la Savoie.

CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS

En vue d'installer un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité sur la parcelle cadastrée D 1179, route du Marterey, sur une superficie de 15m², une convention de mise à disposition doit être signée avec ENEDIS.

La présente convention prend effet à compter de sa signature et est conclue pour la durée des ouvrages.

En contrepartie des droits qui lui sont concédés, Enedis devra verser au plus tard au jour de la signature de l'acte authentique, une indemnité unique et forfaitaire de 500 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la présente convention
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec Enedis.

TARIFS DES SECOURS SUR PISTE ET TRANSPORT EN AMBULANCE SAISON 2021/2022

La station Savoie Grand Revard propose les tarifs suivants pour la prochaine saison 2021/2022 :

		ALPIN			
	Nature Secours	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
1ère Catégorie	Petits soins effectués au poste de secours et accompagnement	17,00 €	17,00 €	18,00 €	19,00 €
2ème Catégorie	Zone rapprochée, front de neige, Observatoire, Grenouillère, Tesson,	164,00 €	166,00 €	168,00 €	171,00 €
3ème Catégorie	Les Ebats, Les Gorges, Le Sire, Plainpalais.	277,00 €	281,00 €	284,00 €	288,00 €
4ème Catégorie	Hors piste de 9 heures à 17 heures	541,00 €	549,00 € + Moyens mis en œuvre	555,00 € Moyens mis en œuvre	563,00 € Moyens mis en œuvre
5ème Catégorie	Sur pistes et hors ouverture du Domaine (9 heures à 17 heures)	612,00 € + Moyens mis en œuvre	621,00 € + Moyens mis en œuvre	627,00 € Moyens mis en œuvre	636,00 € Moyens mis en œuvre
6ème Catégorie	Hors piste et hors ouverture (9 heures à 17 heures) du Domaine	683,00 € + Moyens mis en œuvre	693,00 € + Moyens mis en œuvre	700,00 € Moyens mis en œuvre	710,00 € Moyens mis en œuvre

		NORDIQUE			
	Nature Secours	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
1ère Catégorie	Petits soins effectués au poste de secours et accompagnement	17,00 €	17,00 €	18,00 €	19,00 €
2ème Catégorie	Secours sur piste de 9 heures à 17 heures	220,00 €	223,00 €	225,00 €	228,00 €
3ème Catégorie	Hors piste de 9 heures à 17 heures	541,00 €	549,00 €	555,00 €	563,00 €
4ème Catégorie	Sur pistes, Hors ouverture (9h à 17heures) du Domaine	612,00 € + Moyens mis en œuvre	621,00 € + Moyens mis en œuvre	627,00 € + Moyens mis en œuvre	636,00 € + Moyens mis en œuvre
5ème Catégorie	Hors piste et hors ouverture (9 heures à 17 heures) du Domaine	683,00 € + Moyens mis en œuvre	693,00 € + Moyens mis en œuvre	700,00 € + Moyens mis en œuvre	710,00 € + Moyens mis en œuvre
6ème Catégorie	Piste de luge de 9 heures à 17 heures (Secteur St François)		166,00 €	166,00 €	168,00 €

Tout moyen supplémentaire et nécessaire au bon déroulement du secours sera facturé en plus, selon la grille des moyens mis en œuvre.

Moyens mis en œuvre -Tarif Horaire	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Chenillette/Chauffeur	148,00 €	150,00 €	155,00 €	157,00 €
MotoNeige/Chauffeur (non pisteur)	68,00 €	69,00 €	73,00 €	74,00 €
Pisteur Secouriste avec motoneige si nécessaire	114,00 €	116,00 €	117,00 €	119,00 €

Autres Glisses et Luges = Tarifs Domaine Alpin

Chiens Traîneaux = Tarifs Domaine Nordique

Secours Raquettes et Piétons sur Plateau Sud = Tarifs Domaine Nordique

Secours Raquettes et Piétons Hors Plateau Sud = Tarifs Domaine Nordique Hors pistes (3ème ou 5ème catégorie)

Augmentation du coût de la vie 1,3% au 30 avril 2021, arrondi à 1,5% (et à l'euro le plus proche)

Evacuations en ambulance :

Du poste de secours de Vers	LE REVARD				CROLLES/LES EBATS			
	18/19	19/20	20/21	21/22	18/19	19/20	20/21	21/22
CHU Chambéry	254,00 €	258,00 €	261,00 €	265,00 €		258,00 €	261,00 €	265,00 €
MédiPôle Savoie -Challes Les Eaux	254,00 €	258,00 €	261,00 €	265,00 €		258,00 €	261,00 €	265,00 €
CHU Aix Les Bains	257,00 €	261,00 €	264,00 €	268,00 €		261,00 €	264,00 €	268,00 €
Clinique Herbert Aix Les Bains	253,00 €	257,00 €	260,00 €	264,00 €		257,00 €	260,00 €	264,00 €
Centre Médical St Jean d'Arvey	238,00 €	242,00 €	245,00 €	249,00 €		242,00 €	245,00 €	249,00 €
Maison Médicale Lescheraines	262,00 €	266,00 €	269,00 €	273,00 €		266,00 €	269,00 €	273,00 €

Augmentation 1,5% arrondi à l'Euro le plus proche pour la saison 2017/2018

Augmentation 1,5% arrondi à l'Euro le plus proche pour la saison 2018/2019

Augmentation 1,5% arrondi à l'Euro le plus proche pour la saison 2019/2020

Augmentation 1% arrondi à l'Euro supérieur pour la saison 2020/2021

Augmentation 1,5% arrondi à l'Euro supérieur pour la saison 2021/2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe les tarifs pour la saison 2021-2022 tels que présentés ci-dessus,
- Décide de demander aux intéressés le remboursement des frais engagés par la commune pour les secourir,
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer les conventions avec les ambulanciers privés qui feront les évacuations.

DECISION MODIFICATIVE N°2

En raison des arrêts maladie du personnel, la commune a dû faire appel à du personnel intérimaire pour les remplacements avec le Centre de gestion de la Savoie. Cela entraîne une dépense supplémentaire non prévue d'où la nécessité d'ajouter des crédits au budget. Des recettes liées aux indemnités journalières versées par la CPAM et l'assurance statutaire viendront compenser en partie cette dépense.

Le département a sollicité la commune pour que des travaux soient réalisés au niveau du chemin d'accès du stade de foot. Avec le ruissellement, le chemin se creusait, le talus s'effondrait et les pierres roulaient sur la route départementale, créant à la fois une gêne et un potentiel danger sur la départementale et une détérioration du terrain communal. Le chemin a donc été refait avant que la saison de foot ne redémarre. Pour cela, les engins ont prêté gracieusement et c'est l'adjoint aux travaux qui a réalisé personnellement le terrassement. La réalisation de l'enrobés a été négocié avec l'entreprise qui effectuait les travaux d'aménagement de la route de la Verdasse ce qui a permis d'obtenir un prix attractif de 6 724 € TTC soit 5 603 € HT. Le Maire disposant d'une délégation du conseil municipal lui permettant de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 8 000 € HT » conformément à la délibération n° 1 du 10/07/2020, il a donné son aval pour ces travaux. Le conseil a souhaité exprimer sa confiance quant à cette délégation.

Concernant la remarque d'un conseiller municipal sur l'utilité de goudronner ce chemin et l'artificialisation des sols, il est précisé qu'il n'y a qu'une partie de la montée qui a été goudronnée et que les bords ont été laissés en cailloux pour créer une cunette naturelle sur le côté.

Fonctionnement	
611 – contrats de prestations de services	-6 000 €
615221 – Entretien de bâtiments publics	-5 000 €
Total 011 : Charges à caractère général	-11 000 €
6218 – Autre personnel extérieur	+ 11 000 €
Total 012 : Charges de personnel	+ 11 000 €
Investissement	
Opération n°012 – Terrain de foot	+ 6724 €
Opération n° 099 – Non affecté	-6 724 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la présente décision modificative.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Travaux d'aménagement de la route de la Verdasse aux abords du cabinet médical : les travaux sont quasiment finis malgré le retard de 3 semaines liés aux intempéries et à un cas Covid. Les panneaux de signalisation sont en cours d'installation et la peinture et le marquage au sol seront effectués dans 2 semaines. Enedis va déplacer le poteau électrique gratuitement. Les employés communaux vont installer une poubelle et des accroches vélo. Une inauguration pourra être réalisée dans 3 semaines.
Les ralentisseurs réalisés devant l'entrée du Nid ont été englobés dans le marché de travaux d'aménagement et n'ont fait l'objet d'aucun frais supplémentaires.
M. le Maire rappelle que la mairie n'a payé ni la rampe d'accès ni l'entrée en enrobés du cabinet médical qui ont été à la charge de M. et Mme Longhi. Une copie des devis qu'ils ont signés est disponible en mairie pour consultation.
- Plan pastoral territorial du Massif des Bauges 2022-2027 : ce plan est un dispositif d'accompagnement et de financements aux équipements pastoraux porté par le Parc Naturel des Bauges et la Région. 2 agriculteurs ont une activité pastorale sur la commune et peuvent bénéficier de cet accompagnement. La commune a fait part de son souhait de faire partie à nouveau de ce plan pour 2022-2027.
- Covoiturage spontané : Grand Lac a mis en place un covoiturage spontané qui est un auto stop encadré. Ainsi, des poteaux seront installés pour signaler les arrêts de covoiturage sur le parking de Crolles et aux Ebats. Les personnes utilisant ce service pourront avoir une carte d'adhérent et des casiers seront installés sur le parking de Crolles pour laisser les affaires.
- Demande emplacement camion de pizza : Une demande d'emplacement a été faite pour installer un camion de pizza sur la commune le samedi. Les élus sont favorables à son installation sur le parking de la mairie.
- Four à pain du Faubourg : les habitants du hameau sont déçus que la fête du pain n'est plus lieu car la parcelle sur laquelle est situé le four a été racheté et englobé dans la propriété d'un particulier. Ils ont sollicité la commune pour savoir si elle pouvait racheter cette parcelle où déplacer le four. En l'état actuel des choses, cela semble compliqué. Les élus proposent de contacter le référent de hameau du Faubourg pour qu'il présente un projet et les solutions possibles.

Fin de séance : 21h10

Le Maire,



Antoine HUYNH